

Procès-Verbal et compte-rendu de la Séance du 29 mars 2022
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de REVEL

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars 2022, à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqués en date du 21 mars 2022, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Revel, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente dudit Conseil.

Étaient présents

Sandrine GAYET, Patrick HERVE, Caroline DRIOL, Nicolle ANGELIER,
Hélène BOUSSANT, Cathy PELOSO, Franck GENEVAUX, Geneviève COURSIMAULT

Étaient absentes

Coralie BOURDELAIN, Amandine DELATOUCHE

Avaient donné pouvoir

Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET
Amandine DELATOUCHE à Cathy PELOSO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au Président et Vice-Président : aucune affaire traitée par délégation depuis la dernière séance du Conseil d'Administration

Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Vote du compte de gestion CCAS 2021

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Délibération n°2

OBJET : Vote du compte administratif CCAS 2021

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Délibération n°3

OBJET : Affectation du résultat 2021

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Délibération n°4

OBJET : Vote du budget primitif 2022

Adopté à l'unanimité par les membres présents



Délibération n°5

OBJET : Modification du règlement du dispositif « Coup de passion »

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Délibération n°6

OBJET : Délibération relative à l'octroi d'une aide financière sur la base du dispositif « Coup de passion »

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Question diverse :

ABS : échange sur le stagiaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 19h31.

A Revel, le 29 mars 2022

Sandrine GAYET
Vice-présidente du CCAS



Caroline DRIOL
La secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 18h35

Vérification du QUORUM : le quorum est respecté

Sandrine GAYET, Cathy PELOSO, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Geneviève COURSIMAULT, Patrick HERVE, Franck GENEVAUX (visio), Nicolle ANGELIER

Pouvoirs : Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET, Amandine DELATOUCHE à Cathy PELOSO

Feuille de présence : ok

Secrétaire de séance : Caroline DRIOL

Approbation du PV CCAS du 08/12/2021 : Modalité de vote des délibérations : **approuvé 10**

Ordre du jour :

1 : Compte de gestion : unanimité 10

2 : Compte administratif : unanimité 9

3 : Affectation du résultat : unanimité 10

4 : Budget primitif : majorité 9, abstention 1

Unanimité sur le principe de rajout d'une délibération, la suivante : la Vice-Présidente propose à l'assemblée le rajout d'une délibération visant à modifier le règlement de dispositif « Coup de passion », plutôt que d'octroyer une participation dérogatoire à titre exceptionnelle à l'âge du



demandeur. Le dispositif ne répondant plus à la réalité du terrain, aucune demande n'a été formulée depuis deux exercices. Il est proposé d'étendre la tranche d'âge à celle des missions locales soit 16 à 26 ans. Le Conseil d'administration à l'unanimité valide ce principe et cette évolution.

5 : Coup de passion : évolution du règlement, unanimité 10

6 : Coup de passion : participation, unanimité 10

Questions diverses : ABS : échange sur le stagiaire,

Signature des présents :

Signature des documents budgétaires :

